

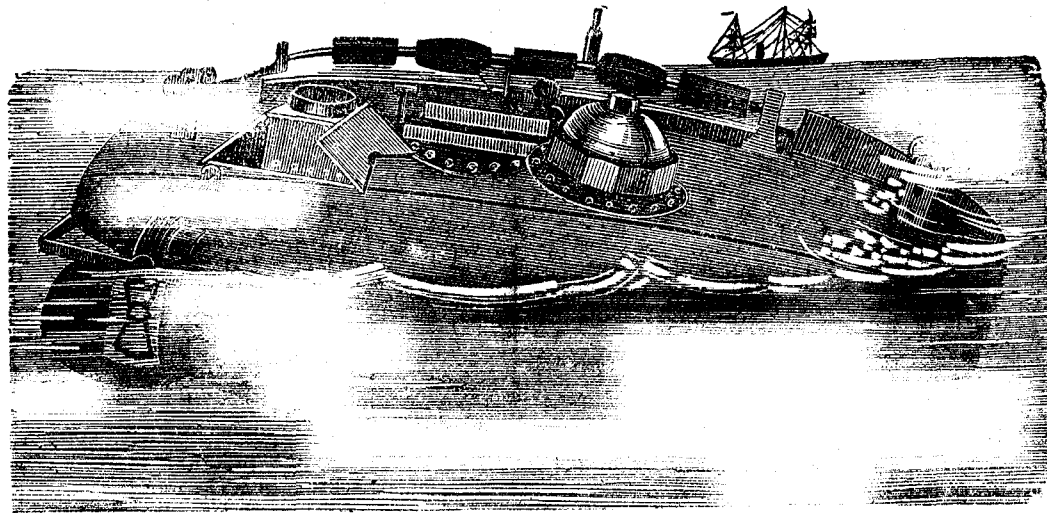
RÉDACTEUR EN CHEF  
**F. ORDINAIRE**  
ANCIEN DÉPUTÉ

ABONNEMENTS

Lyon et Départements, six mois ..... 6 fr.  
un an ..... 12 fr.

Le Numéro 10 Centimes

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus!



ADMINISTRATEUR  
**J. BIENVENU**

ANNONCES

A l'Agence FOURNIER, rue Confort, 14

Le Numéro 10 Centimes

Le journal est mis en vente le Jeudi matin

# LE TORPILLEUR

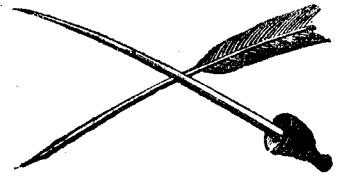
Organe des Revendications sociales

JOURNAL HEBDOMADAIRE



FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA

Adresser les Correspondances aux Bureaux du journal, rue Ferrandière, 52, Lyon



PAR LA PLUME, PAR L'ÉPÉE

## M. WILSON

SOMMAIRE

Musée Grévin politique, M. Wilson. — Le Moyen-Age. — Les Caisses d'épargne. — Une réforme nécessaire. — La coalition monarchique d'Ecully. — Les Spoliés. — L'Hypnotisme et la suggestion mentale à Lyon. — Théâtres. — Spectacles et Concerts.

Feuilleton : Trop d'amour.

### MUSÉE GRÉVIN POLITIQUE M. WILSON

S'il était vrai que l'on eût toujours du plaisir pour son argent, M. Wilson aurait été l'un des jeunes gens les moins ennuyés de la fin du second empire.

Descendant d'un très riche manufacturier de Manchester établi en France et naturalisé Français à l'époque de la Restauration, le jeune Wilson — Daniel pour les dames — se croyait obligé par son origine à ne pas souper ailleurs qu'au Café anglais, et il jouait aux courses aussi hardiment qu'au lansquenet ou au baccarat.

Malheureux au jeu, mais selon le proverbe très heureux en amour, l'enfant prodige vit bientôt son patrimoine aussi délabré que son estomac.

Heureusement, le destin avait placé à côté de lui un ange tutélaire, sa sœur, veuve sans enfants du fameux chimiste Pelouze, lequel avait laissé en mourant, outre le château royal de Chenonceaux, un certain nombre de fermes en Beauce et de millions à la Banque de France. Toutefois, la tendre sœur de M. Wilson s'estimait, avec beaucoup de raison, trop jeune encore pour faire une sœur à héritage. Avec le sens pratique de la race anglo-saxonne, dont le sang coulait dans ses veines, elle comprit que le meilleur moyen de rétablir la santé et la fortune de son frère c'était de couper court à cette jeunesse trop fringante et trop prolongée. Elle l'embarqua donc dans la politique comme elle l'aurait embarqué pour Corfou ou l'île Madère, et changea le joyeux viveur en grave représentant du peuple.

Dans le monde de la haute noce, ce fut une stupéfaction générale, quand on apprit que le « petit Wilson » allait se présenter en qualité de candidat au corps législatif dans la deuxième circonscription d'Indre-et-Loire. Mais cette stupéfaction se changea en ahurissement, quand on sut que l'ancien habitué du « Grand Seize », le compagnon de plaisir de tous les hôtes habitués des

Tuileries et de Compiègne, arborait bravement la cocarde de l'opposition.

Il fut élu en dépit de tous les efforts déployés par le préfet pour assurer le succès du « candidat de l'empereur » ; mais on ne saura jamais ce que le triomphe électoral du frère coûta à son excellente sœur.

A la réunion de la nouvelle Chambre, lors de la vérification des pouvoirs, je ne sais quel mameluk de M. Rouher, voulant faire annuler l'élection, osa parler de distribution d'argent et de banquets pantagruéliques qui auraient eu lieu dans le parc de Chenonceaux, pendant les jours qui précéderent le scrutin. Mais la majorité des candidats officiels élus à grand coups de râteaux, sentait le terrain trop glissant pour elle et n'insista pas outre mesure. M. Wilson fut validé et sa rupture avec la vie joyeuse fut consommée officiellement.

A tout prendre, mieux valait finir de la sorte que de finir comme Gramont-Caderousse, qui mourait poitrinaire en Egypte, à peu près à la même époque, faute d'avoir su enrayer à temps.

D'ailleurs, si M<sup>me</sup> Pelouze avait cru trouver « une fin » pour son frère dans ce déguisement en homme politique, elle s'était trompée ; mais la suite des événements me porterait plutôt à supposer qu'elle avait deviné, au contraire, la métamorphose future du gandin d'autrefois.

Quoi qu'il en soit, le déguisé prit son costume et son rôle au sérieux. De son masque il se fit un visage — le même qu'il a conservé depuis. La transformation a été aussi rapide que complète. Elle s'est accomplie, en grande partie, pendant l'automne de l'année terrible, quand M. Grévy, M<sup>me</sup> Grévy et M<sup>me</sup> Grévy se trouvaient à Chenonceaux les hôtes de M<sup>me</sup> Pelouze et de son frère.

Sous l'influence des événements, peut-être aussi au frottement d'un tas de personnalités politiques en disponibilité, qui avaient alors envahi l'antique résidence des Valois et qui complotaient, en sirotant leur café, au coin des hautes cheminées sculptées par les artistes de la Renaissance, le plébiscite du petit Thiers et le rétablissement du régime parlementaire, l'homme du sport, l'homme des cercles élégants se sentit devenir tout autre.

Les souvenirs des coulisses de petits théâtres s'effaçaient peu à peu, à mesure que M. Wilson pénétrait plus avant dans les coulisses de la politique, et quand il fut

envoyé, pendant l'armistice, à l'assemblée de Bordeaux, il savait déjà très bien que la composition d'un cabinet formé par M. Du faure ne ressemblait que très vaguement aux cabinets qu'il avait vus présidés jadis par Blanche d'Antigny, Rigolboche ou la grande-duchesse de Gêrolstein.

Jeune encore, il était déjà vieilli, ayant vécu très vite.

A Versailles, il ne se prodiguait pas à la tribune et ne se jetait pas dans la mêlée des partis, où l'on risque de se compromettre inutilement ; mais il avait choisi dès lors sa place parmi ceux qu'on appelle « les députés d'affaires », et se faisait nommer dans toutes les commissions où l'on devait étudier des questions de travaux publics ou de finances.

Ayant su flairer d'où soufflait le vent, il se rangea dans le parti républicain ; où il est parvenu à se faire considérer comme un spécialiste en matière de budget.

Son application, dans ces études arides, le firent arriver au rôle de rapporteur général, quand les républicains eurent conquis la majorité dans la Chambre, et l'on sait qu'un porteur qui a été, qui est ou qui sera rapporteur général du budget est un homme arrivé.

Un bonheur ne vient jamais seul. M. Wilson, grâce à son ange tutélaire, qui n'a jamais cessé de le conduire depuis tantôt vingt ans, grâce aussi à ses qualités nouvelles de travailleur acharné, a su conquérir M. Grévy, qui préfère avec raison les qualités solides aux qualités brillantes, et qui donna à son jeune ancien collègue une marque éclatante de son estime toute particulière en lui accordant la main de sa fille unique.

On voit qu'il n'est pas toujours regrettable d'avoir conduit la vie à grandes guides, dans sa jeunesse, puisque ce précédent peut mener parfois à devenir le gendre du cocher qui dirige le char de l'Etat.

Depuis qu'il est logé à l'Elysée, la conduite de M. Wilson n'a pas changé en apparence. Mais on dit que, dans la réalité, Monsieur Gendre est beaucoup moins effacé qu'il ne semble. Les opportunistes qui, à tort ou à raison, se plaignent amèrement de lui, ne se gênent pas pour déclarer que, sans se soucier de la Constitution, M. Wilson s'est institué vice-président occulte de la République présidée par son beau-père. A les en croire, aucune question importante, aucune question de finances ou de travaux publics surtout ne se résoudrait si

elle n'avait reçu au préalable l'approbation du gendre du Président. Il faut ajouter qu'aucune preuve n'a jamais été fournie à l'appui de cette insinuation.

La fortune de M. Wilson s'est refaite cependant ; les dettes sont éteintes, les trous sont bouchés. Mais depuis de longues années, l'ancien gâcheur d'argent est devenu, on le sait, d'une économie qui fait l'admiration de son beau-père. Et puis, il s'est lancé dans des affaires parfaitement licites, créant au nord, au centre, à l'ouest et à l'est, une série de *Petite France*, dont le succès miraculeux empêche les actionnaires du *Petit Journal* de dormir.

Demandez aux kiosques de la rue de la République combien se vend d'exemplaires de la feuille de M. Wilson, et vous comprendrez tout de suite comment celui-ci a pu réparer en quelques années les brèches ouvertes dans son patrimoine pas les folies de jeunesse.

Mais se servir de la connaissance qu'il peut avoir des affaires publiques pour améliorer l'état de ses affaires privées, voilà une pensée que n'attribueront jamais à M. Wilson ceux qui le connaissent. Jamais, jamais !

Ixe.

### LE MOYEN-AGE

Il existe, là-bas, sous le ciel de Provence, près de Toulon, sur les bords de cette Méditerranée toujours bleue, une île que l'on nomme l'île de Porquerolles.

C'est un grand rocher, qui mesure plusieurs kilomètres en longueur et en largeur. De grands pins détachent en noir leurs vastes parasols sur l'horizon maritime.

Les vents du large viennent y mourir, accrochant les dentelles blanches des vagues légères qu'ils ramènent aux aspérités de pierre, qui servent de refuge aux oursins et aux rascasses. Le ciel y ressemble à une vaste tente de soie bleue où le soleil prodigue, soir et matin, ses paillettes d'or.

Ce coin de paradis, où le poète rêverait de placer des théories de jeunes filles se livrant aux danses antiques devant le temple de Vénus, on en a fait un baigne, en plein XIX<sup>e</sup> siècle,

cent ans à peine après notre lumineuse Révolution!

Là, on n'enferme pas des forçats chassés de la société pour les crimes les plus odieux et condamnés par la justice du pays; mais bien de pauvres enfants, choisis dans les maisons de l'Assistance publique et qui n'ont commis d'autre faute que celle de ne pas connaître leurs parents ou d'être simplement de malheureux orphelins.

Ce n'est pas pour les faire bénéficier des douceurs du climat et rendre des forces à leurs poumons épuisés par l'anémie, c'est pour servir d'instruments de travail, de labeur incessant à l'exploitation entreprise par deux monstres avides de fortune et de la considération qui s'attache toujours aux prêtres du Veau d'or.

Un M. de Roussen, ancien administrateur de la *Petite République Française*, journal opportuniste, et qui a gagné, grâce à des tripotages inavouables des sommes importantes, s'est rendu acquéreur de cette île de Porquerolles.

Il est venu ensuite s'y fixer avec sa digne femelle, qui, sous le pseudonyme de Pierre Ninous, écrit des romans humanitaires dans la *Famille!*

Mais comment exploiter leur nouveau domaine sans faire des déboursés considérables? L'imagination du fustier des coulisses de la Bourse et des journaux opportunistes, doublée par celle toujours féconde du romancier en jupons, ne tarda pas à trouver la solution du problème.

A propos de philanthropie, sous le prétexte de créer une école saine, ils allaient fonder un bain, avec tous ses accessoires d'instruments de supplice et de gardes-chiourmes féroces; il ne s'agissait plus que de trouver des forçats!

Il était nécessaire, pour la réussite de l'opération, de les choisir jeunes et bien portants? Ils s'adressèrent, dans ce but, au directeur de l'assistance publique, à M. Charles Quentin, leur ancien confrère en journalisme.

Ce dernier se chargea non seulement de leur fournir, en les prenant dans son administration, les travailleurs qui devaient défricher Porquerolles, il prit même la précaution de fixer à soixante-quinze centimes par jour, pris dans sa caisse, les frais de nourriture des enfants, afin de diminuer les dépenses de ses deux bons camarades.

Plusieurs convois de ces malheureux déshérités furent expédiés à

M. de Roussen et à Pierre Ninous et l'exploitation infâme commença en empêchant d'aborder dans l'île tous les gens qui pouvaient la dénoncer à l'indignation publique.

La nourriture fut réduite autant que possible, et le travail exigé était de onze à douze heures par jour. Une plainte s'élevait-elle? on jetait l'infortuné sans pain dans des silos où il était oublié pendant quarante et quelquefois cinquante heures!

Les peines disciplinaires étaient atroces, et pour les moindres peccadilles les délinquants étaient mis aux *barres de justice*, qui prennent les jambes et maintiennent dans une immobilité absolue!

On croit souffrir d'un effroyable cauchemar, lorsqu'on lit ces infamies relatées dans le rapport de M. Navarre au conseil général de Paris.

Les deux monstres de Porquerolles poussaient la férocité jusqu'à faire subir à leurs victimes les supplices quelquefois mortels de la *crapaudine*. Cette torture consiste à attacher les pieds et les mains du patient de façon à faire décrire en arrière, au corps, un véritable arc de cercle, et à le laisser dans cette position, exposé aux ardeurs d'un soleil tropical.

Dans quel pays vivons-nous?

Sommes-nous chez les Canaques, ou bien la nuit du moyen âge commence-t-elle à s'épaissir à nouveau, autour de nous?

Il est impossible que de pareils crimes restent impunis, et la justice devra atteindre tous les misérables, qui les ont commis, sur quelque échelon de l'échelle sociale qu'ils se trouvent.

F. Ordinaire.

## LES CAISSES D'ÉPARGNE

Nous avons publié les vœux d'un certain nombre de caisses d'épargne réunies en une sorte de congrès; voyons ce qu'il en faut penser.

Prenez le plus important de ces vœux, celui qui est relatif à la suppression des contrôleurs, agents de l'Etat, la présence des administrateurs aux opérations des caisses d'épargne étant une garantie suffisante pour les déposants.

Toute somme reçue d'un déposant ou remboursée à un déposant, est, comme on sait, inscrite par l'agent de l'opération sur un livret que garde le déposant, et qui forme son titre de créance. Ces inscriptions peuvent être présumées exactes, puisque le déposant ne manque pas de constater que son livret porte bien ses opérations. Les fraudes se commettent sur les

écritures de la caisse d'épargne, et la mesure la plus naturelle, pour déjouer ou décourager les fraudeurs, c'est de confronter de temps en temps le livret avec le compte courant tenu par la caisse d'épargne.

De là, cette disposition prescrite par la loi anglaise du 28 juillet 1863: que tout déposant est invité, dans son intérêt, à envoyer ou à présenter, chaque année, son livret à la caisse d'épargne pour être examiné et rapproché de son compte courant. Pour rappeler mieux au déposant cette petite formalité, et pour répartir le travail sur tout le cours de l'année, on engage le déposant à présenter son livret dans le mois correspondant à celui où il fit le premier versement.

Cette mesure déconcerte les employés qui pourraient être tentés d'une fraude, car ils savent qu'à court délai la fraude serait découverte, et, à moins d'être insensé ou monomane, un employé ne fraude guère que quand il croit avoir chance de n'être pas pris.

Autre précaution. Prévenir le mal vaut toujours encore plus qu'en assurer la répression. C'est pourquoi nos lois organiques des caisses d'épargne prescrivent que toute opération doit se faire en présence et sous la signature d'un administrateur gratuit, qui doit siéger, dans chaque séance publique, à côté de l'employé chargé d'opérer avec le client.

C'est meilleur en principe, mais en fait, l'administrateur gratuit est parfois peu exercé en ces sortes d'opérations, et il signe de confiance; parfois, il s'absente, parfois même, il répond à la lettre de service par un mot bien connu dans les fonctions gratuites: empêché par des devoirs de famille ou des affaires urgentes, etc.

C'est pourquoi le gouvernement nous paraît avoir été très sagement inspiré en proposant aujourd'hui de placer dans chaque caisse d'épargne un contrôleur, chargé de seconder et de suppléer au besoin les administrateurs gratuits, qui trouvent dans cet auxiliaire cautionné, régulier, ressortissant directement au comité local de la caisse d'épargne, une double sûreté.

Depuis plusieurs années, ces dispositions ont été établies dans la loi organique des caisses d'épargne ordinaires d'Angleterre, dans ce pays où la loi n'intervient guère en ces matières que par nécessité impérieuse. Et, avec ces précautions, qui avaient d'abord été adoptées spontanément par les administrateurs gratuits des caisses d'épargne, les fraudes qu'ils avaient voulu ainsi prévenir ont disparu.

Le projet de loi français, s'inspirant de cette pensée de sûreté et de cette expérience réussie, a également pour but de prévenir les fraudes que peuvent être tentés de commettre les employés d'une caisse d'épargne sur les sommes reçues au guichet d'une caisse d'épargne et destinées à être transmises, à court délai, à la caisse nationale des dépôts, qui garde et place ces fonds d'épargne sous la garantie absolue de l'Etat; et sur les sommes retirées de la caisse nationale des dépôts par la caisse d'épargne, qui se charge de les remettre au déposant.

C'est une question qui intéresse nos cinq millions de déposants, bien que, quoi qu'il arrive, ils sont garantis par l'Etat de ne rien perdre; mais cela intéresse plus encore les sept mille administrateurs gratuits de nos cinq cent quarante caisses d'épargne, citoyens notables, dont la responsabilité morale et même positive est en jeu; le souvenir récent des accidents de Ta-

rare, Annecy, Noirmoutiers, etc., etc., et, ces jours derniers encore, Riom, rendent cet intérêt très impérieux.

Les bons employés ne peuvent redouter en rien ce contrôle, qui existe déjà en principe et même en pratique plus ou moins régulière, et qu'on veut seulement rendre plus constant, effectif. Quant aux autres employés, par leur opposition à cette inspection permanente, ils révéleraient leur pensée de ne pas être sérieusement surveillés, et ce serait une raison de plus pour établir ce contrôle sérieux.

## UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

LOI SUR LES FAILLITES (suite)

Et dans ces dispositions dites *générales*, le législateur a eu soin d'ajouter à ses prescriptions que:

« La faillite d'un commerçant peut être déclarée après son décès, lorsqu'il est mort en état de cessation de paiements. » (Article 437 du Code de commerce.)

Il est pénible de le suivre jusqu'à de pareilles élucubrations.

Ah! ne touchez pas à la tombe! n'allez pas, créanciers, remuer des cendres sur lesquelles ne peuvent avoir droit que les membres d'une famille que n'a jamais pu unir qu'un lien d'affection et non pas un lien d'intérêt égoïste, à l'instar du vôtre. Ce n'est pas à vous, d'y toucher.

Le cadavre ne vous appartient pas. Ce cadavre qui est notre culte, que nous défendons comme notre propriété la plus chère, c'est notre foi, c'est l'objet de notre vénération, ne le profanez pas.

Et vous oseriez!!!

Mais nous tous, nous nous insurgons contre vous.

Le respect de ce qui n'est plus, mais c'est notre passion, c'est notre *démence*, et nous n'en sommes pas atteints. C'est toute la famille, c'est la société, c'est la patrie, et c'est en honorant les morts que nous nous honorons. Et vous voulez les flétrir, mais alors, pourquoi le décret du 7 mars 1808, pourquoi le décret du 23 prairial an XII, pourquoi la loi des 29 et 30 juillet 1881?...

« Et il pourra dépendre d'un quelconque de tirer le mort de son tombeau et de trainer son spectre à l'audience d'un tribunal, uniquement pour fournir une occasion à un demandeur et à un défendeur de fouiller au fond d'une fosse et de remuer de la poussière, » comme dit M. Pelletan.

Si la faillite est une pénalité, qu'elle ne frappe pas la tombe!

Vous, criminalistes, quel est donc votre but à atteindre? Est-ce l'efficacité de la peine?... Votre limite à vos sévérités n'est-ce pas le châtiement suprême? Et vous tremblez avec raison devant lui.... Eh vos vindictes s'arrêtent là. C'est assez et c'est toujours trop....

Et vous, législateurs, vous déterreriez le cadavre, parce que le mort a été commerçant et qu'il est mort en état de cessation de paiements!!!...

C'est un spectacle dont nous devons détourner les yeux. N'est-ce pas l'infamie des infamies!!!...

## TROP D'AMOUR!

Bientôt une sorte d'intimité s'établit entre le volontaire étranger et la jeune femme, dont le mari servait, avec le grade de colonel, dans l'armée régulière.

C'était une brune, au teint mat. Deux grands yeux noirs éclairaient vivement sa physionomie de méridionale, et des cils longs et épais voilaient par instants la lueur ardente qui jaillissait de ses larges prunelles. La taille avait l'opulence de la femme de vingt-cinq ans; les mains, mignonnes et pleines de fossettes, eussent été enviées par le modèle d'un sculpteur et comme ses pieds d'enfant, dénonçaient une origine patricienne.

On devinait en elle l'Italienne de race pur sang.

La paix fut conclue. L'Autriche, vaincue à Sadowa, abandonnait la Vénétie à Victor-Emmanuel.

La convalescence de Georges allait grand train, et chaque jour la sympathie qui était

née entre sa garde-malade et lui se développait, aidée par les serremments de mains et les longues conversations où on livre une partie de son cœur.

La marquise proposa de partir pour Côme, d'aller dans sa villa, afin d'achever la guérison commencée par les chirurgiens. Il accepta, et le lendemain il était installé dans un pavillon coquet, dont le perron garni de balustres de marbre baignait ses marches dans la surface polie du lac, encadré de montagnes aux pentes fleuries et aux sommets neigeux.

Vainement des lettres de France arrivaient; vainement la mère demandait le retour du volontaire!

Il oublia tout, un soir que la brise, parfumée par les orangers, sous le ciel étoilé, mêla les chevelures de deux têtes rapprochées!

Hélas! le bonheur fut de courte durée. Le colonel revenait au foyer.

L'idylle prenait fin, tintée de gris par les premiers brouillards de l'automne; il fallut se séparer.

On promit de s'écrire, et Georges reprit la route de France, emportant le souvenir ineffaçable de celle qui, en lui prodiguant des trésors de tendresse, l'avait initié aux troubles charmants d'un premier amour.

Les inondations avaient rompu la route du mont Cenis; aussi, arrivé à Suze, il ne trouva plus les voitures qui transportaient

les voyageurs jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne.

Il était minuit; l'obscurité était profonde, et l'ex-garibaldien, en casaque rouge, sous un épais manteau gris, demandait des renseignements dans une auberge au pied de la montagne que les zigzags de la route découpaient à travers les précipices et les rochers.

Une lampe fumeuse éclairait différents groupes de rouliers attablés çà et là, et fort empêchés de continuer leur voyage.

Dans un coin, un jeune homme pâle, à l'air maladif, avec les cheveux blonds des enfants du nord, une caisse à violon posée sur une table à côté de lui, réfléchissait devant une bouteille à moitié vidée. Quelques mots qu'il prononça en français pour régler son écot, attira l'attention de Georges, qui reconnut un campatriote et s'attabla près de lui.

— Vous êtes Français, dit-il, par conséquent non compatriote. Nous paraissions tous deux très embarrassés pour passer le mont Cenis... Voulez-vous que nous partions à pied et demain nous serons en France?

La proposition fut agréée et, après avoir pris une collation composée de pain, de jambon et de fromage, arrosée de vin d'Asti, les deux nouveaux amis s'acheminèrent, de conserve, à travers la nuit noire.

Ils causèrent du pays. Le compagnon de Georges était Breton,

et, à la suite d'un chagrin d'amour, il avait quitté ses landes couvertes de genets et d'ajoncs, pour parcourir le monde. Son violon lui servait de gagne-pain, et il s'en allait de village en village, faisant danser les filles et les garçons.

Le hasard l'avait conduit en Italie; il retournait maintenant sous le ciel brumeux des côtes de l'océan, où l'attiraient la nostalgie du pays natal et peut-être aussi le souvenir de la femme qui s'était donnée à un autre!

Ils arrivèrent à l'aube sur le point culminant du mont découvrant la vallée de Lans-le-Bourg, où se traînaient de grandes brumes blanches, que les premiers rayons de soleil teintaient de rose.

Le fracas des torrents troublait seul la solennelle tranquillité de la nature à son réveil.

Partout, le chemin était raviné, effondré par les eaux descendant en cascade des hauts sommets. Des sapins ébranchés encombraient çà et là les endroits resserrés entre les rocs, et il fallait prendre des sentiers décrivant de longs détours pour rejoindre la route jadis carrossable.

Mais les deux jeunes gens étaient joyeux d'approcher de la frontière, et ils devisaient sans trop de mélancolie de leurs chagrins d'amour.

Le Breton racontait comment il avait été abandonné un soir parce qu'un riche paysan

# LES SPOLIÉS

(Suite)

VII

DE LA RESPONSABILITÉ DES AGENTS DE CHANGE DE LYON QUI ONT ADMIS AU MARCHÉ DES VALEURS, ET VENDU DES TITRES NON CONFORMES AU VŒU DE LA LOI.

La Chambre syndicale des agents de change a un pouvoir discrétionnaire dans l'intérêt du public.

C'est elle qui admet à la cote ou les en exclut, toutes les valeurs mobilières, toutes les actions de Sociétés anonymes. En pareille matière elle a **des pouvoirs illimités**.

Les agents de change sont les mandataires du public, mandataires que ce dernier n'a pas choisis, mandataires qu'il subit, mandataires imposés par la loi, et par suite mandataires d'autant plus responsables.

Le public est obligé quand même de passer par le ministère des agents de change et de subir les décisions de leur Chambre syndicale.

Donc, le public doit croire que toute valeur admise à la cote de la Bourse et offerte par les agents de change est une valeur réelle, sérieuse, et non un titre **faux mis hors le commerce par la loi**.

Car, ce que la Chambre syndicale a évidemment mandat de faire avant d'admettre les titres d'une société quelconque à la cote de la Bourse, c'est de vérifier si le vœu de la loi a été accompli ; si le capital a été entièrement souscrit ; si le quart au moins a été versé sur chaque action ; si la première assemblée dite assemblée constitutive a été régulièrement tenue. En un mot, si la société a été constituée en tout point comme le veut la loi et si les actions peuvent être mises dans le commerce, conformément aux articles 1131, 1133 du Code civil, 1, 2 et 3 de la loi du 24 juillet 1867.

La Chambre syndicale a ce devoir impérieux **ou elle n'est rien!**

C'est là la seule raison d'être de son monopole ; si elle ne protège pas le public, elle trompe la confiance qu'il a le droit de mettre en elle.

Ce devoir strict, ce contrôle rigoureux, sont non seulement dans les attributions de la Chambre syndicale, mais ils *constituent sa seule raison d'être*.

A des droits aussi étendus, à un monopole aussi exorbitant il n'y a d'autre contre-poids qu'une *rigoureuse responsabilité*.

C'est du reste ce que vient de décider la Cour de cassation (arrêt du 5 mai 1886) :

« Lorsque l'admission à la cote officielle a eu lieu, d'une part en contravention aux lois et règlements qui régissent la société, d'autre part *sans le plus simple accomplissement du devoir d'examen, de recherches et de contrôle qui incombe à la Chambre syndicale, celle-ci a commis une faute qui l'oblige à réparer le préjudice causé.* »

Or, ou la Chambre syndicale des agents de change de Lyon s'est fait remettre *toutes les pièces justificatives et renseignements nécessaires* concernant la Banque de Lyon et de la Loire, et n'a admis à la cote officielle ses fausses actions,

qu'après *accomplissement du devoir d'examen de recherche et de contrôle qui lui incombe* (arrêt de la Cour de cassation).

Alors n'ayant pu ignorer l'entreprise d'escroquerie qui existait au lieu et place d'une société anonyme, elle s'en est faite la complice en admettant les faux titres à la cote officielle.

Ou la Chambre syndicale ne s'est rien fait remettre du tout, n'a fait *aucune recherche, aucun examen, aucun contrôle*, et n'a vu dans l'admission des fausses actions à la cote et dans leur négociation, qu'un moyen de lucre.

Dans l'un comme dans l'autre cas elle n'a accompli absolument aucune des conditions de son mandat.

Non seulement elle n'a pas empêché que la bonne foi des citoyens ne fut abusée et livrée aux calculs de la cupidité mais tous ses membres et elle-même ont participé à ces calculs et à ces abus.

Ils sont tous devenus *millionnaires* en poussant à la vente des faux titres, non seulement de la *Banque de Lyon et de la Loire*, mais encore de ceux d'un grand nombre d'autres entreprises d'escroquerie du même genre.

Tous étaient admis par eux à la cote officielle, et offerts au public, de complicité avec les émetteurs.

Leurs cessations de paiement qui, aux termes de l'article 437 du Code de commerce, est l'état de faillite, leurs liquidations judiciaires, leurs concordats, ont été une comédie habilement machinée et exécutée à leur profit.

Mais cette comédie tombe sous l'application de l'article 404 du Code pénal, ainsi conçu :

« Les agents de change qui auront fait faillite seront punis de la peine *des travaux forcés à temps* ; s'ils sont convaincus de banqueroute frauduleuse, la peine sera celle *des travaux forcés à perpétuité.* »

Qui nous dit que certains d'entre eux n'avaient pas des *comptes fictifs créanciers* à leur profit?...

Le parquet voudrait-il sur ce point ordonner une enquête sérieuse?...

Quoi qu'il en soit, il est acquis aujourd'hui qu'ils sont les principaux auteurs avec les émetteurs de faux titres d'une des plus grandes catastrophes de notre temps, de laquelle ils se sont enrichis, eux, les *officiers ministériels* réactionnaires et cléricaux nommés par la République — ô dérision! — pour garantir le public...!

La conscience publique les a déjà condamnés moralement, et quoi qu'en dise et en pense le citoyen *Jandrin*, président actuel du Tribunal de commerce, le bien digne continuateur des œuvres de Jacquand, de Longin, de Robin, et autres, la justice (bien malgré eux), vient à pas lents, sans doute, mais elle vient!...

Faisant alors application aux agents de change de Lyon des articles 1382 et 1383 du Code civil, elle les obligera à rendre gorge en les rendant responsables des dommages causés au public par des escrocs dont ils se sont faits les complices.

Puis des articles 85 et 87 du Code de commerce, pour s'être livrés eux-mêmes à la spéculation sur les faux titres émis par les escrocs.

Enfin de l'article 404 du Code pénal pour à la suite de leur état de faillite (Code de commerce 437), être condamnés aux travaux forcés.

Ce sera alors justice!!!

(A suivre.)

Félix.

## L'Hypnotisme et la suggestion mentale A LYON

L'hypnotisme fait de plus en plus parler de lui ; et la suggestion n'est guère moins à la mode. Brochures, articles de journaux, discussions académiques ou autres, enfin tout un déluge d'idées se répand sur cette importante question. Parmi tant de travaux nous sommes heureux de noter ceux d'un médecin lyonnais, le Dr Perronnet, qui depuis plusieurs années s'est livré, sur cette branche de la science, aux plus curieuses investigations. C'est au Dr Perronnet que l'on doit la découverte et la preuve de la suggestion mentale. Avant lui, tous les auteurs qui ont parlé de la suggestion, ont fait de la suggestion mimique ou orale ; ils disent ou indiquent par un geste l'idée qu'ils veulent suggérer à leurs hypnotiques. Le Dr Perronnet a démontré que, sans geste et sans parole, une idée peut se transmettre du suggestionneur à l'hypnotique : voilà ce qui constitue l'essence de sa découverte. Il en déduit des méthodes de thérapeutique très efficaces dans certaines maladies nerveuses. Ses idées éminemment claires (ce qui est une qualité dans un sujet aussi ténébreux) ont été exposées par le Dr Perronnet depuis 1882, dans une foule d'articles insérés dans des journaux scientifiques de Paris. Enfin, il vient, au mois de juillet dernier, de les collationner dans une brochure très intéressante qui a pour titre : *Force physique et suggestion mentale*, et qui est publiée par J. Lechevalier, à Paris. Nous y avons trouvé des opinions très justes sur la manière dont se forment les courants d'idées : certains hommes d'Etat ou orateurs politiques ont tout à gagner dans la méditation de certaines pensées dont l'auteur a émaillé son livre et qui, pour ne pas ressortir peut-être directement du sujet principal qu'il traite, n'en sont pas moins exactes et utiles.

E. VIBEYRE.

## THEATRES

Il fallait s'y attendre, car c'était à prévoir : les bons apôtres qui ont déjà, il y a quelques années, prêché la suppression de toute subvention au Grand-Théâtre, recommencent aujourd'hui leur petite campagne.

Vous voyez bien, disent-ils, que la Ville dépense de l'argent en pure perte ; elle a élevé l'indemnité, et vous n'avez rien de bon ; l'augmenterait-on encore qu'il en serait de même!

Eh bien! nous ne sommes pas contents, c'est vrai! Mais qu'est-ce que cela prouve? Tout simplement qu'on devrait mieux choisir les directeurs, et que l'indépendance ne préside pas toujours aux nominations. Plus encore, que l'exécution stricte et loyale du cahier des charges ne préoccupe que fort peu ceux qui ont le devoir de l'assurer.

N'avons-nous donc jamais eu, à Lyon, de bonnes saisons théâtrales! Qui oserait le soutenir, lorsque ces trois dernières années encore — qui ne comptent cependant pas dans les meilleures — une direction

S'il est un seuil qu'il vous est interdit de franchir! ce seuil, créanciers, c'est celui du tombeau, au point de vue de l'honneur ou du déshonneur. Ne légiférez plus sur la question, le peuple a répondu depuis longtemps, vous qui devez avoir souci de veiller à la conservation des principes qui lui sont chers, et que vous violez si souvent!

Et cependant, sans pudeur, tous les jours, les dispositions générales de l'article 437, sont appliquées; tous les jours, on soulève la pierre du tombeau, tous les jours, le mort est déterré pour être jeté en pâture aux syndics et satisfaire les appétits malsains de la masse rugissante des créanciers de l'honneur ou même du souvenir de celui qui doit être mort failli, parce qu'il a été vivant un commerçant malheureux.

Et l'infamie se perpétue. Mais pour l'observateur impartial ici pas de distinction à faire entre le commerçant honnête et celui qui ne l'a pas été.

La tombe est le compas qui fait les distances égales. Qu'il n'y ait plus de pénalités!...

Procédez, créanciers, à la liquidation de vos droits, suivant le droit commun, et si vous avez des sévérités à exercer, ne faites pas contre des cadavres, car ce serait de la lâcheté, si ce n'était d'un cynisme révoltant.

(A suivre.)

## LA COALITION MONARCHIQUE D'ÉCULLY

Il y a quinze ans, la commune d'Écully était républicaine et les bourgeois, qui viennent y passer quelque temps, s'empressent, pour enrayer le mal, de s'y faire inscrire comme électeurs. Leurs intérêts commerciaux sont à Lyon, mais qu'importe quand il s'agit d'étrangler la Gueuse (style de gentilhomme moderne)!

MM. les réactionnaires ont serré les rangs, et guidés par des fabricants décorés pour la soie artistique, que tissent leurs canuts, ils ont conquis la majorité, emporté la mairie d'assaut, en culbutant l'honorable citoyen Terver dans l'escalier.

Le curé, un ancien vicaire de Saint-François, en a bien ri avec les excellentes dévotes qui le comblent de confitures et de petits cadeaux, sans oublier les grosses prébendes qui mettent sa cure au premier rang des bénéfices!

Comment faire pour revenir au passé et débarrasser la commune de ces petits tyranneaux?

Les uns veulent s'adresser à M. le préfet pour empêcher les négociants, habitants la plus grande partie de l'année à Lyon, d'être domiciliés dans la commune ; les autres parlent de soumettre la question au Conseil d'Etat.

Hélas! le préfet et le Conseil d'Etat sont impuissants, devant la loi, à trancher la question, et les gros bourgeois d'Écully sont libres de s'inscrire dans l'une ou l'autre de leur résidence.

Mais où les malins pourraient peut-être les pincer, c'est en contrôlant les listes de Lyon et celles d'Écully.

J'ai idée que nombre de ces roubleards sont couchés des deux côtés sur les feuilles électorales.

Dans ce cas, gare les amendes et la prison!

LE PETIT FILS DE DIOGENE.

d'Auray avait demandé la main de sa maîtresse. Plus de promenades à deux sous les chênes, la main dans la main! Les serments si doux échangés au crépuscule ou à la lueur paisible des étoiles s'étaient envolés pour jamais, comme ces vapeurs qui se fondent dans les profondeurs du ciel! L'argent avait tué l'amour, et la splendeur du louis d'or effaçait le rayonnement de la jeunesse.

Georges disait les heures disparues qu'il venait de passer près de la bien-aimée, près de celle qui avait entr'ouvert pour lui les portes du temple radieux, où l'on oublie le monde entier dans les bras de la femme divinisée.

A Saint-Jean-de-Maurienne, la voie ferrée était praticable, et, en arrivant à Chambéry, les amis d'un jour se séparèrent pour ne se revoir jamais, mais en se promettant de garder toujours le souvenir du duo d'amour qu'ils avaient chanté, au fond de leur âme de vingt ans!

IV

Georges se jeta dans les bras de sa mère toute émue, pleurant de la frayeur qu'elle éprouvait encore en pensant qu'elle aurait pu perdre son unique enfant. Le père le reçut avec son insouciance accoutumée.

Le bras en écharpe du volontaire lui rappelait la bataille, et elle lui fit promettre de n'abandonner, sous aucun prétexte, le toit paternel. On trouverait le moyen de

le retenir et de capitonner le nid, afin de le lui rendre assez agréable pour ne pas songer à une fuite nouvelle.

On était en novembre. Sa chambrette ouvrait son unique fenêtre sur l'immense jardin, dont les arbres, qui commençaient à se dénuder, semaient, au gré des raffales de l'automne, leurs feuilles diaprées, rouges et jaunes, le long des buissons noirs. Les tilleuls de la grande allée élevaient leurs bras décharnés vers les masses de nuages sombres, accrochant, au passage, des lambeaux sales de brouillard.

Le séjour de la campagne devenait intenable, et de longues bandes d'alouettes et de grives, fuyant vers le Midi, donnaient le signal du départ.

La famille Ramel regagna Mâcon.

La maison qu'elle habitait se trouvait dans le haut de la ville, près de l'église du Vieux-Saint-Vincent, dont les tours lézardées servent de refuge à des nuées de pigeons, et qui s'empanachent au printemps de grosses touffes de giroflées. Quelques hôtels antiques, à larges portes cochères, où se sont retirés des gentilshommes d'un autre âge, ne voulant pas se mêler à l'aristocratie bonapartiste ni à la bourgeoisie commerçante, enserraient la demeure des Ramel comme pour l'écraser.

Trois étages composaient le logis.

Le premier était occupé par M. et M<sup>me</sup> Ramel ; le second avait été réservé

au grand-père et se trouvait libre, par suite du décès de ce dernier, mort pendant le voyage de Georges en Italie.

Il en prit possession, et l'on reléguait la vieille servante au troisième étage.

La vie de province apparaissait monotone à Georges, habitué à l'existence au grand air, dans les gorges de la Suisse, les sables du Sahara, sur les vagues de la mer, ou bien encore au milieu des envirements des batailles, au fond des grandioses vallées du Tyrol.

Il revoyait dans les rêves de son imagination vagabonde les tons chauds du soleil d'Algérie ; il se représentait les longues files de volontaires en chemise rouge, la couverture de laine en sautoir et le fusil sur l'épaule, gravissant les pentes escarpées des montagnes du Trentin, que couronnaient parfois les flocons blancs de la fusillade.

Puis se dressaient alors, dans un nimbe d'or, la villa de Côme, les terrasses de marbre, baignées par les eaux bleues du lac, et un fouillis de plantes grimpances qui s'accrochaient aux corniches et envoyaient çà et là des rameaux tombant en pluie de fleurs sur la tête des amoureux.

Que faisait la marquise, là-bas, bien loin, en Italie? La communion des âmes à distance l'entraînait-elle à rêver aux mêmes heures où la pensée de Georges s'envolait vers elle?

Il avait écrit plusieurs fois, et ses lettres

étaient restées sans réponse. L'oubli peut-être effaçait déjà le souvenir des jours radieux, tandis que, lui, il aimait encore et plus passionnément que dans le passé. Un autre amour remplaçait-il, pour elle, celui qu'elle avait juré vouloir toujours conserver? Quand cette pensée traversait son cerveau, il pleurait, et s'enfonçait, de rage, les ongles dans les mains. Oh! comme il aurait voulu tenir au bout d'une épée l'amant imaginaire qu'il donnait à son Emma adorée!

Pourtant, chaque jour, comme les désœuvrés de la ville, il faisait sa promenade sur le quai qui domine la Saône, de l'autre côté de laquelle est rangée sur une ligne, comme des grenadiers à la parade, une file de hauts peupliers.

Là, aux mêmes heures, se donnent rendez-vous d'excellents bourgeois qui discutent les affaires de la municipalité, et bâtissent ou démolissent, en imagination, des quartiers et des rues. Des officiers retraités viennent y raconter leurs campagnes, s'arrêtent pour dessiner sur le sabbat des plans de batailles, et tous, d'un commun accord vont consulter sur les piles du pont l'échelle d'étiage de la rivière.

(A suivre.)

Jean-Jacques.

Reproduction interdite.

plus consciencieuse que celle que nous subissons, a su faire une campagne aussi fructueuse pour elle que satisfaisante pour nous.

Supprimer la subvention et conséquemment nous enlever le théâtre lyrique! Mais ignorez-vous donc, sauvages!!! que ceux qui ne pensent pas comme vous seront ainsi condamnés à aller écouter les niaiseries qui se débitent dans les cafés-concerts, ou à assister aux séances du Conseil municipal!

Quelle alternative! Mais, il faut bien qu'on le sache: il y a longtemps, en haut lieu, que quelques-uns nous réservent ce plat dur à digérer, et nous voyons tout proche le moment où ils vont nous le servir.

A eux et autres partisans de cette stupide démolition, les arguments ne manqueront pas, vous verrez! Et qui sait, peut-être entendrons-nous encore des porteurs de grandes barbes — de vrais purs, ceux-là! — soutenir que la subvention n'est pas suffisamment démocratique!!! Oni bien, on l'a déjà dit, cette solennelle bêtise et on la répétera...

Continuez tranquillement vos préparatifs, braves gens, et puis que l'immense protestation qui s'éleva il y a quatre ans ne vous suffit plus, essayez une deuxième fois; on y répondra comme il convient, et certainement ce différend sera vidé une fois pour toutes!

En terminant cette discussion d'où nous n'avons pas cherché à écarter la vivacité, il convenait que nous allions au-devant de ceux qui seraient tentés d'y chercher autre chose qu'un plaidoyer visant exclusivement une question d'art; aussi, disons nous bien haut que nous ne nous sommes préoccupé que de défendre le beau, profondément convaincu que c'est surtout avec lui qu'on arrive le plus sûrement à former le cœur, à élargir l'intelligence et à développer les sentiments généreux.

Nous ne savons si, pour procéder aux remplacements, M. Campocasso se trouve encore dans ce qu'il a appelé les délais nécessaires; toujours est-il que rien n'est changé.

Continuons à attendre; aussi bien, si nous insistions dès maintenant, ne manquerait-on pas de nous

accuser de parti pris, ce qui pourtant n'est pas notre cas et ne le sera jamais.

Deux représentations de Robert, deux de la Favorite, et une de Carmen: tel est le bilan de la semaine.

De Robert, nous en avons parlé; et il n'y a que de nouveaux éloges à adresser à l'éminent artiste qui a tenu le rôle de Bertram. Quant à M. Jourdain, qu'on se hâte d'arriver à ses deux autres débuts, car il serait vraiment fâcheux, en indisposant le public déjà irrité du retard, de compromettre l'admission de cet artiste.

Nous n'en dirons pas autant de M<sup>lle</sup> Vidal, qui attend également une dernière épreuve; non pour sa voix qui est remarquable, mais parce qu'on chercherait vainement d'autres qualités à l'actif de cette artiste.

La reprise de la Favorite avait cette fois un intérêt particulier, en ce qu'on devait y entendre le baryton de grand opéra, qui jusque-là, dans cet ouvrage, avait laissé la place à son camarade d'opéra comique.

Malheureusement, M. Albert a démontré qu'il lui est décidément impossible de ne pas crier, et ce n'est pas la façon dont il a compris son nouveau rôle qui a pu lui faire passer quittance.

Dans Carmen, Don José n'a pas été heureux pour M. Dereims. Les apprêts de sa voix s'y sont accusés plus apparentes que précédemment. Cependant, le comédien, qui est toujours merveilleux, a su rendre tout ce qu'il y a d'émouvant dans le dramatique duo du dernier acte. La réplique était fournie à souhait par M<sup>lle</sup> Arnaud, irréprochable du commencement à la fin.

Quant à sa rivale, la pauvre fiancée du soldat déserteur, elle a passé presque inaperçue; cette Micaëla si touchante et si gracieuse, n'a trouvé dans M<sup>lle</sup> Veyreden qu'une interprète qui s'est contentée de chanter assez agréablement, sans donner rien autre.

M. Bérardi, à qui l'on avait confié Escamillo, alors que ni sa voix ni son tempérament ne convenaient pour ce personnage, a été d'une insuffisance absolue, spécialement dans les couplets du deuxième

acte, où il a dû remplacer les notes graves par des gestes désespérés.

Les autres rôles, à part celui de Zuniga, un peu moins maltraité par M. Desmet, ont été complètement sacrifiés.

Résultat: soirée plus que médiocre.

Quel dommage de ne pouvoir entendre, avec une interprétation convenable, une œuvre si intéressante et à la fois si appréciée! Nous ne savons, en effet, s'il existe un ouvrage lyrique où les couleurs se présentent plus vives et plus vraies que dans ces quatre actes, où vibre constamment, ardente et expressive, la musique d'un maître que personne n'a encore atteint dans ce genre.

Au cours du premier entr'acte, des protestations sont parties contre la direction. On a dit depuis qu'elles émanaient de gens décidés uniquement à troubler la représentation. Nous n'en croyons rien. Le moment choisi pour réclamer et les légitimes sujets de mécontentement qui existent encore, suffiraient pour faire penser le contraire. Quoi qu'il en soit, les manifestants n'ont obtenu, en fait de satisfaction, qu'une verte semonce que leur a administrée le fidèle Progrès, le lendemain. Ils y ont d'ailleurs fort bien répondu, à notre sens, dans une lettre publiée par l'Express.

Notre dernière chronique contenait quelques erreurs typographiques tellement évidentes, que nous n'en parlerons que pour affirmer que nos lecteurs les ont sans doute rectifiées d'eux-mêmes.

On nous informe que prochainement on donnera à Dijon un opéra en trois actes, écrit par M. Dietrich, professeur au Conservatoire de cette ville. Nous assisterons à la première représentation, et nous en donnerons un compte rendu spécial.

Des Buts.

SPECTACLES ET CONCERTS

Théâtre des Célestins. — Tous les soirs, l'immense succès du Vaudeville de Paris Le Conseil judiciaire, comédie en trois actes.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, concert varié, terminé par l'immense succès de la revue Lyon en 80 minutes. de M. Lemonier, dont la réputation comme auteur n'est plus à faire.

Cirque Rancy. — Tous les soirs, représentation variée, le célèbre cheval Blondin qui a fait courir tout Paris. Jedis et dimanches représentation à 3 heures.

Cirque Continental. — Tous les soirs, représentation équestre terminée par la féerie Les Français au Tonkin, immense succès. Jedis et dimanches, représentation à 3 heures.

Ménagerie Pianet, pont Lafayette, quai des Brotteaux. — Tous les soirs, représentation à 8 heures, terminée par le repas de tous les fauves. Représentation, jedis et dimanches, à 3 heures.

L'Exposition internationale de la santé et de tout ce qui s'y rattache s'ouvrira le 15 décembre prochain. Elle comprendra l'alimentation solide et liquide, l'hygiène et l'économie domestique. Adresser les demandes d'admission, rue Vaubecour, 40, Lyon.

Il n'était que temps!

direz-vous après avoir lu le document ci-dessous, et remarquez que malgré tout, le soulagement commençait déjà le second jour; notez aussi la dépense totale de 3 francs! Sous-la-Roche (Ain). J'avais attrapé un mauvais refroidissement qui me força de cesser mon travail. J'avais toujours froid dans le dos, des douleurs dans les jambes et un point dans le côté gauche qui gênait ma respiration; j'avais aussi de violents maux de tête et je ne pouvais pas me tenir debout; l'appétit était nul et mes forces diminuaient chaque jour. Je fis venir alors une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50; dès le second jour déjà je ressentis un grand soulagement, au bout de quinze jours je reprenais des forces, l'appétit revenait et les douleurs disparaissaient, ainsi que les maux de tête; une seconde boîte m'a guéri complètement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, rue de Grammont, 28, à Paris, à publier ma lettre. Justin Miguet. Légalisation de la signature par la mairie.

Le Rédacteur-Gérant: F. ORDINAIRE.

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 24.

Etude de M<sup>e</sup> VERRIER, notaire à Lyon, rue de la République, 28.

ADJUDICATION En deux lots

Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1886, à une heure de l'après-midi, En l'étude de et par le ministère de M<sup>e</sup> Verrier, notaire à Lyon, rue de la République, 28

24,247 FR. 90 C.

CRÉANCES DIVERSES

Dépendant de la faillite de M. Jean-Pierre, dit Antoine Lombardi, boulanger à Lyon, petite rue des Feuillants, 2.

Le premier lot comprend: 24,247 fr. 90 c. de créances désignées en l'état annexé au cahier des charges.

Mise à prix: 50 fr.

Le deuxième lot comprend la somme de 3.000 francs, restant due par l'acquéreur du fonds de boulangerie ayant appartenu à M. Lombard.

Mise à prix: 500 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Feys, syndic de faillites, à Lyon, rue Puits-Gaillot, 19, et pour voir le cahier des charges, à M<sup>e</sup> Verrier, notaire.

POUR VENDRE OU ACHETER

Un Fonds de BOULANGERIE S'adresser à M. Reviron, rue Confort, 12

BOULANGERIE 60 sacs, loc. 300, banlieue. — Prix: 14,500 fr.

BOULANGERIE angle de rue, fait 35 sacs. — Prix: 5,000 fr. S'adresser à M. Reviron, rue Confort, 12.

A VENDRE

Propriété comprenant bâtiments d'habitation, écurie, remise et verrière, sise à Meyzieu (Isère), à proximité de la gare, contenance environ 76 ares. S'adresser à M<sup>e</sup> Millot, notaire, à Meyzieu.

Pâte phosphorée LARDET

Pharm. SIGNOUD, pl. des Jacobins DEGOUET, successeur Pl. des Jacobins, 1 LYON

Cette pâte détruit rapidement

CAFARDS, RATS

Se défier des imitations. Pot 1 fr; demi-pot 50 c. — Expédition franco par colis postal de trois pots contre mandat-poste de 3 fr. 4825

JEUNE HOMME

possédant une belle écriture et ayant été professeur pendant un an, dans un grand collège, demande emploi quelconque. Peut fournir de bonnes références. S'adresser à l'Agence Fournier, sous le n<sup>o</sup> 8495.

A Louer

Château de Châtillon, lac du Bourget, à la porte d'Aix-les-Bains. S'adr. à M. Berthod, notaire à Chindrieux (Savoie). c. o.

RIPARIA

Vialla, Solonis, Yorks-Madeira, Rupestris-Oporto

OTHELLO

Cornucopia, Senasqua, Jacquez, Canada

500,000 gamay greffés Soudés sur tous porte-greffe

V. VERMOREL, viticulteur, à Villefranche (Rhône).

GANTS

Avariés, vendus à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Maison BOULADE-SIRAND

Rue Centrale, 32, Lyon 1146-30 sept.

A VENDRE

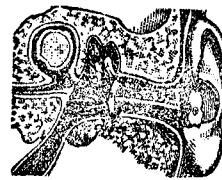
de gré à gré, un Etablissement de bains, ayant 32 baignoires et agencement pour hydrothérapie, situé à Vienne (Isère), et la maison dans laquelle existe cet établissement. S'adresser à M<sup>e</sup> Venard, notaire à Vienne, et à M. Brunet, propriétaire.

M<sup>me</sup> JOURDAIN, Accoucheuse

Cours Gambetta, 38, à l'entresol Des dérangements de matrice et maladies intestinales des maladies des dames, dits dérangements, chutes de matrice, inflammations intestinales, symptômes, gonflement du ventre, maux de reins, digestions difficiles. — Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.

MODES A FAÇON

Deuil Bonnets montés et Chapeaux PRIX RÉDUITS Cours de la Liberté, 107



GUÉRISON de la SURDITÉ Les TYMPANS ARTIFICIELS, brevétés, de NICHOLSON, guérissent ou soulagent la Surdité, quelle qu'en soit la cause. — Les querusons les plus remarquables ont été faites. — Envoyer 25 centimes pour recevoir franco un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la Surdité, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Éditeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces TYMPANS et les recommandent hautement. — Nommez ce journal. Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, Paris.

LA CHLOROSE & LEUCORRÉE

PERTES BLANCHES, guéries rapidement par l'emploi de l'ÉLIXIR AMÉRICAIN au robinia, composé du Dr Vilaroto de Guatemala. — Dépôt dans toutes les pharmacies et à Lyon, pharmacie LAVOCAT, rue Ferrandière, 42, et à Paris, pharmacie Moppert, rue du Temple, 51.

Sous presse

L'ANNUAIRE GÉNÉRAL Du Commerce de Lyon

ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE pour l'année 1887

PRIX RELIÉ: 10 FRANCS

ON SOUSCRIT A L'AGENCE V. FOURNIER

14, rue Confort, LYON

L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON comprend: 1<sup>o</sup> La liste des habitants de Lyon classés par rue et numéros de maisons; 2<sup>o</sup> La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3<sup>o</sup> La liste par professions et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4<sup>o</sup> La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5<sup>o</sup> La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants; 6<sup>o</sup> La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent; 7<sup>o</sup> Un indice général de toutes les matières contenues dans le volume.

Maison spéciale de POSTICHES

Perruques, toupetts, tours, caches-folies, nattes, etc. Prix très modérés. Maison ROUSTAN rue Hôtel-de-Ville, 63, au 1<sup>er</sup>. Lyon. 14424

JEUNE HOMME sachant bien écrire, désire emploi quelconque, tiendra les comptes. Ecrire, F. A. L., poste restante, Fontaines-sur-Saône (Rhône). 12321-17 sept.

M<sup>me</sup> BUSSY r. Duguésclin, 92, à l'entresol, près le cours Morand. Ecritures publiques et privées. Correspondances diverses. Prix modérés.

MUSIQUE Au-Ménestrel. DULIEUX, 98, rue de l'Hôtel-de-Ville, près Bellecour, nouveau magasin sérieusement installé. — Grand abonnement, conditions exceptionnelles et choix considérable d'œuvres musicales.

MALADIES DES FEMMES

Traitées par M<sup>me</sup> BERDOT, sage-femme de 1<sup>re</sup> classe, de la Faculté de Montpellier 73, rue Boileau, Lyon (Brotteaux) Tient des pensionnaires à toute époque de grossesse. — Consultations tous les jours, de 9 heures à 2 heures. — Discretion, soins — Prix modéré

Etude de M<sup>e</sup> RENOUX, notaire à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37.

ADJUDICATION EN BLOC

au 1<sup>er</sup> décembre à une heure CHAMBRES DES ADJUDICATIONS des notaires de Lyon 2, Avenue de l'Archevêché, 2 D'UN FONDS

D'IMPRIMEUR LITHOGRAPHE

EXPLOITÉ À LYON 3, Rue de la Pyramide, 3

Mise à prix: 5,000 Fr.

Il y aura adjudication même sur une seule enchère S'adresser pour les renseignements à M<sup>e</sup> Renoux, et pour visiter à l'imprimerie en vente.

VIN D'ALGÉRIE

Spécialement Clientèle bourgeoise, garanti sur facture. Adresser demande d'échantillons: Colonie algérienne, place Croix-Paquet, 5, Lyon.

PRÊTS

HYPOTHECAIRES Dans toute la France 7, rue Ste-Catherine, au 2<sup>e</sup>

UN MILLION

à placer au 4 p %.

PRÊTS

HYPOTHECAIRES Sur construction élevée sur le terrain des Hospices. Rue Ste-Catherine, au 2<sup>e</sup>

MUSIQUE Au-Ménestrel. DULIEUX, 98, rue de l'Hôtel-de-Ville, près Bellecour, nouveau magasin sérieusement installé. — Grand abonnement, conditions exceptionnelles et choix considérable d'œuvres musicales.

MALADIES DES FEMMES

Traitées par M<sup>me</sup> BERDOT, sage-femme de 1<sup>re</sup> classe, de la Faculté de Montpellier 73, rue Boileau, Lyon (Brotteaux) Tient des pensionnaires à toute époque de grossesse. — Consultations tous les jours, de 9 heures à 2 heures. — Discretion, soins — Prix modéré

Etude de M<sup>e</sup> RENOUX, notaire à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37.

CH. BON

r. Bellecordière, 10, (au Canon d'Or), fabrique: Malles, Sacs, Gibecières, Cartables, etc. (Gr. et dét)

Injection Barraja

Vraie infallible, unique au monde. Guérit maladies secrètes les plus invétérées. Prix 4 fr., cours Lafayette, n<sup>o</sup> 115, Lyon.

Plus de Chasseurs malheureux Avec la Mire Merveilleuse, s'adaptant à tout fusil, il est impossible de manquer le gibier. Pour la recevoir franco, envoyer fr. 50 (mandat ou timbres), à Kell, boul. Voltaire, 175, Paris.

MALADIES SECRÈTES

CABINET MAROLLES Docteur-Médecin FONDÉ EN 1877 19, rue Cuvier, 19, LYON

Guérison radicale et sans mercure des malad. secrètes, CABINET

De 11 heures à 2 heures De 7 heures à 9 heures TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE gratuites le samedi soir